



AMBASSADE DE FRANCE AU SENEGAL

*Service de Coopération
et d'Action Culturelle*

Pôle de la Coopération Non Gouvernementale
Bureau des ONG (Tél. 839.53.27)
Dossier suivi par : Ch. Cornier / A.S Jouanneau

FICHE DE SYNTHÈSE - PROJET PORTE PAR UNE ASI FRANÇAISE

Titre du projet : Un partenariat de sociétés civiles rurales françaises à sociétés civiles rurales du Sénégal pour un renforcement des agricultures familiales et de la gouvernance démocratique.

Nom et coordonnées de l'organisme demandeur : Agriculteurs français et développement international (AFDI)

Localisation exacte du projet : Sénégal, tout le pays

Durée du projet : 1 an

Coût total du projet : 88 924 €

Montant de la subvention demandée au MAE : 25 000 €

1. Titre du projet

Un partenariat de sociétés civiles rurales françaises à sociétés civiles rurales du Sénégal pour un renforcement des agricultures familiales et de la gouvernance démocratique.

2. Nom et coordonnées de l'organisme demandeur

AFDI – Agriculteurs français et développement international
11, rue de la Baume
01.45.62.25.54 / laure.hamdi@afdi-opa-org

3. Localisation exacte du projet

Sénégal, tout le pays.

4. Calendrier prévisionnel

12 mois à compter du 1^{er} janvier 2006.

5. Objet du projet

Depuis 1992, AFDI accompagne la démarche d'appui à la professionnalisation agricole au travers d'échanges et de formations. Elle a bénéficié de deux conventions d'objectifs successives (1999-2004) du Ministère des Affaires Etrangères.

Au Sénégal, un audit commandité par la Direction de l'Elevage et financé par le Ministère des Affaires Etrangères français a corroboré les besoins et les contraintes exprimés par les associations, de même que l'atelier de diagnostic des contraintes de l'élevage réalisé par les MDE et DIRFEL au niveau national en 2002 qui a abouti à la nécessité de former les éleveurs pour une meilleure productivité et une meilleure gestion de leurs activités et de l'environnement.

Les besoins généraux recensés lors des rencontres avec les OP des différentes zones sont en cohérence avec cette analyse :

- la formation des éleveurs sur la santé animale, les possibilités d'intensification et l'alimentation, la connaissance des filières, la transformation laitière ;
- la prévention des feux de brousse, la lutte contre le vol de bétail, la création de points d'eaux pastoraux pour limiter la concentration d'animaux et optimiser la production laitière, une meilleure utilisation des déjections animales ;
- la formation des élus locaux sur leurs prérogatives sur la gestion des ressources naturelles, la négociation de l'utilisation de l'espace.

A cela, s'ajoutent des demandes d'appuis aux structures existantes : MDE et DIRFEL et d'associations d'éleveurs reconnues officiellement et appuyées ponctuellement par l'Etat. En effet, ces structures sont peu fonctionnelles en raison d'une absence de plan de travail et de vision à moyen terme, un accès limité à l'information. Compte tenu de ces contraintes, les agro-pasteurs s'engagent peu. Ces organisations départementales et régionales ont peu de liens avec les organisations faîtières (CNCR, FONGS) qui ont accès à l'information et les représentent au niveau national et international. L'ANAPES (Association nationale pour la promotion de l'élevage au Sénégal) organe à vocation plus syndicale, est soutenue par le CNCR et doit représenter, défendre et promouvoir les éleveurs de l'ensemble du pays. Actuellement en pleine croissance, déjà présente dans quatre régions, elle se développe rapidement et a besoin d'un accompagnement fort.

Le projet s'inscrit dans une démarche générale de lutte contre la pauvreté par le soutien à l'agriculture familiale d'Afrique subsaharienne. Il vise également, par le renforcement des capacités des OP, acteurs majeurs des sociétés civiles rurales, à consolider la gouvernance démocratique dans les zones d'intervention.

L'un des blocages au développement de la filière élevage est l'insuffisance de l'organisation de l'amont et de l'aval. Un meilleur accès des éleveurs aux intrants, aux sources de financement et aux marchés leur permettra d'intensifier leurs productions. Ces services seront portés soit par des privés, soit par des organisations professionnelles.

Une réflexion sur la transformation des systèmes d'élevage sera menée grâce à l'introduction d'outils de gestion de l'exploitation familiale. Ces outils simples permettront une vision prospective de l'exploitation et aideront l'éleveur dans ses choix.

Le projet s'attachera à développer des réseaux d'échanges et de concertation mis en place et gérés par les organisations d'éleveurs. Les réflexions de ces cadres de concertation devront définir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable de l'élevage dans les zones d'intervention. Ces actions contribueront aussi à la reconnaissance du métier d'éleveur et à limiter l'exode rural, gages de la pérennité.

Ainsi, l'amélioration des pratiques d'élevage, le renforcement des capacités des OP en élevage, la réalisation de manifestations (émissions radio, fête de l'élevage) favoriseront une meilleure connaissance du rôle et fonction de l'éleveur et une meilleure valorisation des métiers de l'élevage.

6. Partenaires locaux impliqués

- Les OP structurées aux échelons régional et national qui sont à la fois acteurs et bénéficiaires du projet.
- AFDI ;
- AgriCord, le réseau des agri-agences en lien avec la Fédération Internationale des producteurs agricoles (FIPA) ;
- AFDI travaille en concertation constante avec les programmes du MAE en charge du développement rural et spécifiquement de l'appui aux organisations professionnelles agricoles ;
- Des partenariats institutionnels sont également noués avec des ONG françaises et internationales, en particulier AVSF.

7. Objectif général

- Les organisations paysannes du Sud, en coopération avec les OPA françaises, deviennent des acteurs majeurs de la société civile rurale et renforcent la gouvernance démocratique à tous les niveaux.

8. Objectifs spécifiques

- Consolider les alliances stratégiques organisations professionnelles agricoles (OPA) / organisations paysannes (OP) pour renforcer le poids politique de l'agriculture familiale ;
- Multiplier les partenariats OPA/OP (société civile rurale à société civile rurale) pour améliorer la maîtrise par les OP des services à leurs membres ;
- Renforcer les capacités stratégiques des OP.

9. Résultats attendus et activités prévues pour chacun

R1. Les OP ont accès à l'information sur les politiques agricoles et commerciales et s'insèrent dans des logiques d'alliances avec les OPA du Nord favorables à l'avenir des exploitations familiales (40 h/j formation, 45 h/j paysan en mission N/S, 84 h/j paysan en mission S/N) :

- Les OP ont amélioré l'accès à l'information sur les politiques agricoles et commerciales nationales, sous-régionales et internationales ;
- Les OP améliorent leur capacité d'analyse ;
- Les OP élaborent des propositions de plaidoyer pour la défense de l'agriculture familiale ;
- Les OP sont à tous les niveaux des acteurs reconnus des politiques agricoles et rurales ;
- Les OPA françaises et africaines s'inscrivent dans des logiques d'alliances.

Activités correspondantes :

- Rencontres de concertation entre OP deux fois par an sur des sujets spécifiques ;
- Mise à disposition des OP de moyens de communication (équipement informatique, branchement d'une ligne téléphonique, octroi d'un forfait téléphone) ;

- Echanges d'expériences sur les organisations professionnelles et la valorisation du métier d'éleveur à travers l'animation de rencontres avec d'autres OP du Sud, au niveau de la zone, de la région, du Sénégal ou de la sous-région.

R2. Les OP sont en mesure d'identifier, de négocier, de contractualiser et/ou de gérer des services pour leurs membres (120 h/j formation) :

- La capacité de production et la compétitivité des produits sont améliorés ;
- Les services nécessaires aux exploitants sont plus accessibles et de meilleure qualité ;
- Les membres des OP contribuent davantage au financement des activités de services ;
- Les OP renforcent leurs capacités de gestion de services à leurs membres ;
- Les OP s'engagent dans des relations contractualisées avec les opérateurs économiques en amont et en aval des filières ;
- Les OP sont des acteurs reconnus des filières agricoles ;
- Les innovations techniques des OP s'inscrivent dans une perspective de modernisation de l'agriculture familiale et de renforcement des dynamiques territoriales ;
- Les OP sont en mesure de mieux identifier les filières porteuses sur leur territoire ;
- Les OP et les différents acteurs du développement local s'engagent dans des processus de développement concerté.

Activités correspondantes :

- Recensement des fournisseurs, des services financiers et clients pour la création d'une base de données mise à disposition des OP ;
- Etablissement par les OP d'un référentiel relatif aux principaux partenaires de la filière et leurs caractéristiques ;
- Diffusion d'informations sur les cours des marchés au niveau régional et national avec la mise en place d'un dispositif de collecte des informations sur les marchés locaux avec les responsables des OP et de la MDE. UN tel dispositif est déjà fonctionnel sur la zone de Vélingara en lien avec les agents des services vétérinaires. Une réflexion sera menée avec les OP sur la viabilité du système et l'intérêt pour eux de s'y impliquer. L'objectif serait de se procurer les informations sur les marchés nationaux et de les diffuser lors d'émissions radio ;
- Appui aux organisations d'éleveurs à la recherche de nouveaux débouchés et à la diversification (étude de marché, voyages d'études) ;
- Lancement d'études complémentaires sur les filières lait, viande, miel, petits ruminants et volailles intégrées dans un processus de capitalisation en cours. Des fiches techniques simples seront éditées et distribuées aux animateurs et éleveurs intéressés.
- Appui à la contractualisation pour l'approvisionnement en intrants et à la recherche de diversification des types d'intrants et de sources de financement ;
- Formation des éleveurs et des fournisseurs sur la qualité des produits, la fixation du prix, le mode de conditionnement, la relation avec le client, la recherche de nouveaux marchés ;
- Formation et appui aux transformateurs, aux éleveurs et particulièrement aux responsables professionnels des OP à la négociation commerciale et l'obtention et la gestion de crédit ;
- Mise en place d'outils de gestion propre à l'exploitation agricole familiale ;
- Formation des animateurs des OPE, principaux vecteurs des techniques innovantes ;
- Formation des éleveurs et agro-pasteurs à la qualité organoleptique et sanitaire des produits transformés selon la législation en vigueur ;

- Formation des agro-pasteurs à la valorisation et au renouvellement des ressources naturelles ;
- Formation sur l'utilisation des matières premières locales dans la complémentation animale ;
- Identification d'ateliers de démonstration de production améliorée.

R3. Les OP élaborent un projet professionnel connu et reconnu par leurs membres et par leur environnement et deviennent des acteurs majeurs de la société civile sur la gestion des politiques rurales (140 h/j formation, 45h/j paysan en mission N/S, 15 h/j technicien en mission N/S) :

- Les OP élaborent des projets professionnels partagés et reconnus par leurs membres ;
- Les OP tiennent leurs instances politiques ;
- Le nombre d'adhérents s'accroît ;
- Les OP améliorent leurs capacités de gestion financière, technique, ressources humaines ;
- Les OP sont engagées dans des processus de concertation et veillent à la subsidiarité de leurs fonctions.

Activités correspondantes :

- Organisation d'un atelier de réflexion sur la vie interne des OP et leur viabilité organisationnelle et financière ;
- Formation des responsables et animateurs des OP à l'organisation et à la gestion ;
- Formation des animateurs et des leaders des OP au montage, au suivi des dossiers, à la recherche de financements et aux choix des prestataires ;
- Organisation et participation à des manifestations pour la valorisation de l'identité culturelle et des produits (marchés aux produits agricoles et artisanaux régionaux, concours de produits régionaux, stands de présentation des OP, des services techniques, des innovations, des sociétés privées de la filière, animations assurées par des groupes de musique et théâtre de la région, appui à la participation des OP régionales à la FIARA ;
- Appui à la gestion concertée des ressources naturelles avec la réalisation d'un diagnostic préalable en impliquant les agro-pasteurs, les services techniques et les élus locaux, mise en place de techniques de lutte contre la dégradation des ressources naturelles (pare-feux, haies vives, meilleure répartition des points d'eau, intensification de l'élevage, adoption de ruches à cadres, ...) et édition d'un guide des bonnes pratiques en lien avec les élus locaux et les services de l'Etat.

10. Bénéficiaires ou public cible

- Deux organisations d'éleveurs nationales : l'ANAPES et le DINFEL (Directoire des femmes en élevage) ;
- Les organisations d'éleveurs de deux régions : la Haute-Casamance, en association avec AVSF avec comme partenaire les MDE et DIRFEL des régions de Tambacounda et de Kolda ;
- Le Sine Saloum avec comme partenaires les DIRFEL de Fatick et Kaolack, l'ADAC et l'ARAF.

11. Moyens humains (expatriés et locaux) et techniques utilisés

Non indiqué

12. Conditions de pérennisation de l'action après sa clôture

Le programme est axé spécifiquement sur le transfert de compétences entre acteurs impliqués. Il contribue également à améliorer les pratiques de travail, en favorisant le décroisement entre tous les acteurs concernés, par l'échange, par les pratiques de médiation, par une meilleure circulation de l'information et par la concertation.

Ce programme ne recrute qu'un nombre limité de cadres et de techniciens. Il visera avant tout le renforcement des capacités des acteurs en place au sein des OP. Le travail de facilitation, de mise en relation et de coordination assumé par les équipes AFDI sera en grande partie approprié par les différentes OP.

Le projet ne comprend pas d'investissement corporel. Il participe au renforcement des capacités des OP à mobiliser d'autres sources de financement pour notamment prendre en charge leur personnel.

La pérennisation des effets est étroitement liée à la volonté de tous les acteurs de s'engager, de définir et de prendre en charge les changements. Or le renforcement des OP, qui sont acteurs de ces changements, devrait engendrer une dynamique et un élargissement des acteurs engagés à moyen et long terme dans la conduite des processus engagés.

13. Cohérence de l'action par rapport aux politiques nationales existantes dans le domaine couvert

Le projet s'inscrit dans le cadre des grandes orientations de la nouvelle Loi d'orientation agricole agro-sylvo-pastorale..

14. Cohérence de l'action par rapport aux actions bilatérales françaises menées dans le pays

AFDI travaille en concertation constante avec les programmes du MAE en charge du développement rural et spécifiquement de l'appui aux organisations professionnelles agricoles.

15. Budget total prévisionnel annuel et global en euros

Montant total du projet :	88 924 €
Montant de la requête :	25 000 €
Ressources propres AFDI	25 858 €
Contribution locale	3 240 €
Valorisations	26 078 €
Ressources d'origine publique	8 748 €
Contribution du MAE	25 000 €
Total	88 924 €

BUDGET AFDI 2006 - SENEGAL

EMPLOIS (en euros)					RESSOURCES (en euros)						
Rubrique	Nb U	Coût unitaire	Total	Total ss/rubrique	Total Emplois	Fonds propres Afdl	Fonds valorisés Afdl	Contribution Sud	Fonds publics	Ambassade de France au Sénégal	Total Ressources
Fournitures					3 500						3 500
Fournitures et frais bureau - forfait annuel			1 000	1 000		500					500
Carburant et entretien véhicule			2 500	2 500		1 000					1 500
Frais de personnel					2 600						2 600
Stagiaire	2		2 600	2 600		1 300					1 300
Renforcement des capacités des OP					37 067						37 067
Formations locales				7 240				3 000			4 240
Formation locales transport	230	8	1 840								
Formation locales restaurant* hébergement réels	300	10	3 000								
Formation locales honoraires formateurs	66	30	1 980								
Formations locales frais divers	42	10	420								
Missions d'expertise N/S				19 925					2 500	672	
Frais de mission Aller Retour N-S	7	800	5 600			12 703	4 050				
Frais de mission N-S Frais de séjour réels	105	25	2 625								
Technicien mission N réel	15	240	3 600								
Remplacement agriculteur N réel	45	90	4 050								
Remplacement agriculteur N Valorisé	45	90	4 050								
Missions d'études Sud:Nord				5 552		1 600	1 596		1 600	756	
Frais de mission Aller Retour S-N	4	800	3 200								
Frais de mission S-N Frais séjour réels	84	5	420								
Frais de mission S-N Frais séjour Valorisés	84	15	1 260								
Remplacement agriculteur S réel	42	8	336								
Remplacement agriculteur S Valorisé	42	8	336								
Dotation aux OP				4 350					900	3 450	
Suivi - évaluation				15 150	27 250						27 250
Missions d'appui et de suivi				9 400			5 500			3 900	
Frais de mission Aller Retour N-S	3	800	2 400								
Frais de mission N-S Frais de séjour réels	60	25	1 500								
Technicien mission N-S Valorisé	20	230	4 600								
Remplacement agriculteur N Valorisé	10	90	900								
Expertise spécialisée	29	150	4 350	4 350						4 350	
Réunions groupe Sénégal				13 500		3 800	6 600		3 100		
Frais de déplacement	50	50	2 500								
Frais d'hébergement-restauration	50	12	600								
Chargé de mission Afdl	10	380	3 800								
Technicien Valorisé	15	230	3 450								
Remplacement agriculteur Valorisé	35	90	3 150								
Capitalisation					11 920						
Réunions groupe élevage				11 920		3 040	6 400			2 480	
Frais de déplacement	40	50	2 000								
Frais d'hébergement-restauration	40	12	480								
Chargé de mission Afdl	8	380	3 040								
Technicien Valorisé	20	230	4 600								
Remplacement agriculteur Valorisé	20	90	1 800								
Sous-Totaux					82 337						82 337
Frais de gestion (8%)					6 587	1 915	1 932	240	648	1 852	6 587
TOTAUX					88 924	25 858	26 078	3 240	8 748	25 000	88 924

PROJET AFDI 2006 - SENEGAL

Plan de financement

	EMPLOIS (€)		RESSOURCES (€)										
			Fonds professionnels (€)					Contribution Sud (€)	Fonds publics (€)	Autres fonds de coopération (€)	AFVP	MAE/CID/CNG (€)	
	réel	valorisé	Fonds propres Afdi	%	Fonds valorisés	Total	%					Subventions	%
RUBRIQUES													
Investissements													
Fournitures	3 500		1 500			1 500						2 000	
Frais de personnel	2 600		1 300			1 300						1 300	
Renforcement des capacités des OP	31 421	5 646	14 303		5 646	19 949		3 000	5 000			9 118	
Suivi - évaluation	15 150	12 100	3 800		12 100	15 900			3 100			8 250	
Capitalisation	5 520	6 400	3 040		6 400	9 440						2 480	
Sous-totaux	58 191	24 146	23 943		24 146	48 089		3 000	8 100			23 148	
Frais de gestion (8%)	4 655	1 932	1 915		1 932	3 847		240	648			1 852	
TOTAUX	62 846	26 078	25 858	29%	26 078	51 936	58%	3 240	8 748			25 000	28%

TOTAL EMPLOIS

88 924

TOTAL RESSOURCES

88 924